

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/03/2020 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 02/03/2020

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, DIDIER Christian, BALMAIN Bernard, NOVEL Yoann, CHAIX Michel, DIDIER Guy, VERMEULEN Jean, CHARPIN Sandrine, BAUDRAY Fabrice

ABSENTS : M. GHABRID Karim

1/ Approbation des comptes de gestion 2019 Remontées Mécaniques et Commune

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune établis par le receveur.

Décisions : 9 voix pour

Après vérifications, approbation à l'unanimité des comptes de gestion 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

2/ Approbation des comptes administratifs 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Monsieur Robert BALMAIN, Maire, ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Monsieur Bernard BALMAIN présente les comptes administratifs 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

Décisions : 8 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2019 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2019 des remontées mécaniques s'élevant à :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportées		137.03 €				137.03 €
Opérations de l'exercice	31 456.26 €	31 863.00 €			31 456.26 €	31 863.00 €
TOTAUX	31 456.26 €	32 000.03 €			31 456.26 €	32 000.03 €
Résultats de clôture		543.77 €		- €		543.77 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	31 456.26 €	32 000.03 €			31 456.26 €	32 000.03 €
RESULTATS DEFINITIFS		543.77 €		- €		543.77 €

Décisions : 8 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2019 de la Commune, approbation du compte administratif 2019 de la Commune s'élevant à :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		802 637.63 €		19 818.95 €		822 456.58 €
Opérations de l'exercice	2 696 892.33 €	2 826 098.07 €	2 392 113.35 €	1 679 593.61 €	5 089 005.68 €	4 505 691.68 €
TOTAUX	2 696 892.33 €	3 628 735.70€	2 392 113.35 €	1 699 412.56 €	5 089 005.68 €	5 328 148.26 €
Résultats de clôture		931 843.37 €	692 700.79 €			239 142.58 €
Restes à réaliser			794 329.43 €	1 285 078.00 €		490 748.57 €
TOTAUX CUMULES	2 696 892.33 €	3 628 735.70 €	3 186 442.78 €	2 984 490.56 €	5 089 005.68 €	5 818 896.83 €
RESULTATS DEFINITIFS		931 843.37 €	201 952.22 €			729 891.15 €

3/ Affectation des résultats 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune**Décisions : 9 voix pour**

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2019 des Remontées Mécaniques comme suit : 543.77 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2020.

Décisions : 9 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2019 de la Commune comme suit : 729891.15 € au compte 110 report à nouveau, 201952.22 € au compte 1068 recettes investissement et inscription des résultats au budget primitif 2020.

4/ Approbation des budgets primitifs 2020 des Remontées mécaniques et de la Commune**Décision : 9 voix pour**

Approbation du budget primitif 2020 des remontées mécaniques s'élevant à 9120.77€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement

Décision : 9 voix pour

Approbation du budget primitif 2020 de la Commune s'élevant à 3590437.15€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 3409533.79€ en recettes et dépenses d'investissement

5/ Convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale pour l'année 2020.

Décision : 9 voix pour

Approbation de la convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale.

Inscription au budget primitif 2020 de la Commune de la somme de 26000 € et pouvoirs à Monsieur le Maire pour mandater cette subvention

6/ Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Superkids

Madame Sandrine CHARPIN et Monsieur Yoann NOVEL, personnellement concernés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une association dénommée Superkids a été créée sur la commune de Saint Sorlin d'Arves pour permettre à ses membres de participer à des activités sportives (cours de ski) associés à des gardes et des repas gardés tout au long de la semaine. Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'Association Superkids et la Commune.

Décision : 9 voix pour

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'Association Superkids et la Commune tel que présenté
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

7/ Indemnités de conseil du percepteur 2019

Décision : 9 voix pour

Approbation d'attribuer l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal fixé au taux plein, à Madame BESSON Muriel, receveur municipal soit la somme de 623.72 € brut pour l'année 2019
Inscription de la somme au budget primitif 2020 de la Commune et autorisation donnée à monsieur le Maire pour mandater cette indemnité sur le budget primitif 2020 de la Commune.

8/ Constitution de servitude d'écoulement des eaux entre 3BTP et la Commune

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet d'acte contenant constitution de servitude entre la Société 3BTP, propriétaire du fonds servant, et la Commune, bénéficiaire de la servitude.

Cette servitude consiste en un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux sur la parcelle cadastrée sous le n°463, section F, lieu-dit Belluard à Saint Sorlin d'Arves.

Décision : 9 voix pour

Approbation du projet d'acte contenant constitution de servitude entre la société 3BTP et la Commune sur la parcelle cadastrée sous le n°463, section F, lieu-dit Belluard
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit acte et tous documents relatifs à cette affaire

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

